



Directeurs d'école, des engagements à concrétiser

La ministre vient de présenter ses « 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école ». Cette charte vient compléter une politique entamée dès le début du quinquennat avec le renforcement des temps de décharge de service, l'augmentation du régime indemnitaire et le dispositif de simplification des tâches....

Ce faisant, le ministère reprend à son compte, en l'amplifiant, une initiative du SE-Unsa et du collectif* qui travaillent depuis des mois sur cette question, démontrant ainsi que le dialogue social peut avoir quelques vertus.

L'intention affichée est louable, mais la question de fond demeure celle de l'effectivité de la mise en œuvre locale de tels engagements.

Pour le SE-Unsa, le ministère doit, au-delà de ce texte nécessaire, favoriser toute action visant à limiter les activités administratives devenues trop chronophages. Dégagés de ces lourdes tâches, les directrices et directeurs pourront ainsi se concentrer et se recentrer sur le cœur de leur métier, à savoir l'animation pédagogique des équipes, l'exercice des responsabilités relatives au fonctionnement de l'école et les relations avec les familles et les collectivités locales.

Au-delà, pour le SE-Unsa, cette question récurrente de la direction d'école ne pourra se traiter sur le fond et la durée qu'en abordant enfin l'indispensable réflexion sur la structuration actuelle de l'école et son statut.

Paris, le 1^{er} mars 2017
Christian Chevalier
Secrétaire Général

Contact Presse : Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93

() Ce collectif comprend le SE-Unsa, le SIEN-Unsa, le Sgen Cfdt et le GDID*